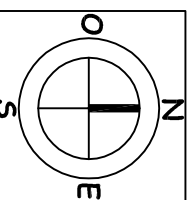
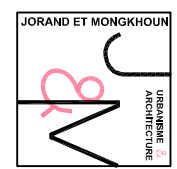
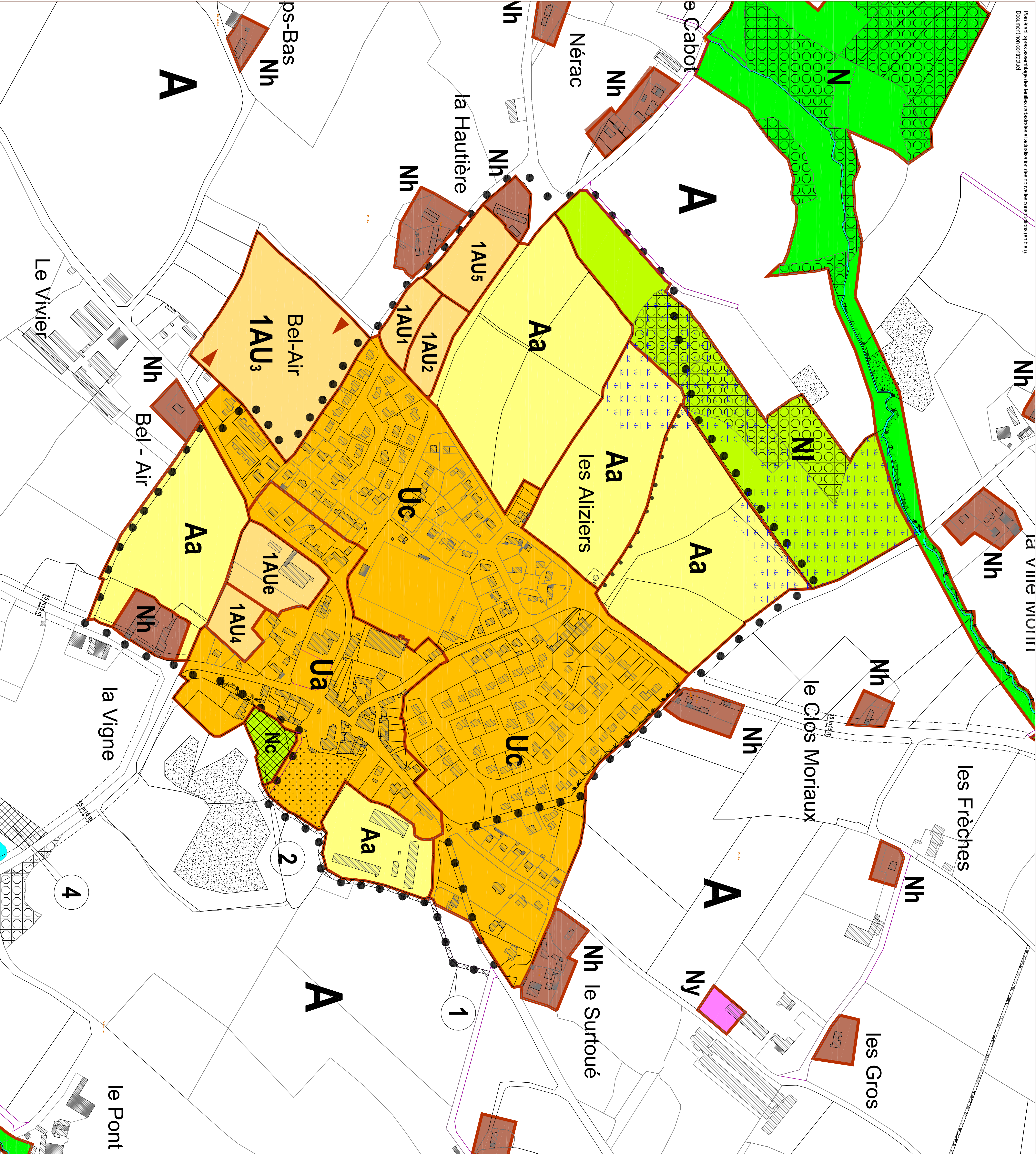


DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	
COMMUNE DE HENANSAL	
PLAN LOCAL D'URBANISME	
PLAN DE ZONAGE	
CENTRE-BOURG	
	
Revision du P.L.U. prescrite le :	26 avril 2006
Débat organisé au sein du Conseil Municipal le :	24 novembre 2009
P.L.U. arrêté le :	16 février 2010
P.L.U. approuvé le :	10 mai 2011
P.L.U. modifié le :	18 août 2020
Echelle : 1/2000'	
JORDAN & MONSIEUX Urbanisme et Architecture 34A rue Jean Sarréan, 22200 L'ANNOON Tél : 06 55 51 23 53 - 06 55 51 52 e-mail : jordanmonieux@orange.fr	
	
N° 11.3	



Ua, Uc, Ua	Zones urbaines à vocation d'habitat
2AU	Zone à urbaniser stricte (habitat)
1AU	Zone à urbaniser réglementée (habitat)
UY(a)	Zone urbaine à vocation d'activités (pouvant générer des nuisances)
UY(b)	Zone urbaine à vocation d'activités sans nuisances
1AUy	Zone à urbaniser réglementée (activités)
1AUe	Zone à urbaniser réglementée (équipements)
A	Zone agricole
Aa	Zone agricole sans nuisances
N	Zone naturelle
Ni	Zone naturelle à vocation de loisirs
Nh	Zone naturelle d'habitat isolé
Np	Zone naturelle correspondant aux activités existantes en campagne
Nc	Zone naturelle d'exploitation de carrières
Nc	Zone naturelle réservée pour l'extension du cimetière
	Emplacement réservé
	Numerotation d'opération
	Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer en application de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
	Liaison douce dans le boug à préserver ou à créer
	Site archéologique
	Bandes exposées au bruit (100 m de part et d'autre de la RD 768)
	Marge de recul inconstructible sur les RD
	Dépendance en pierre pouvant changer de destination après cessation de l'activité agricole située à moins de 100m
	Nouvel accès interdit
	Zone humide inventoriée
Notes: les indices T1, T2 et T3 des secteurs Ua, Uc, Ua, Ua, Ua, Ua, A et Aa correspondent aux secteurs de danger liés aux risques technologiques	